

L'An Deux Mil Dix Sept, le Dix Novembre, à 17 H 15, le Conseil Municipal d'AUFFAY, légalement convoqué, s'est réuni, en séance extraordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur SURONNE Christian, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VANDERPLAETSEN, MME PELISSE, M. FRANC, MME LESUEUR, M. LARCHER, Adjoint ;
M. LEGOUBEY, MMES PATIGNY, DELAFONTAINE, MMES JARNOUX, RENAULT, M. LETELLIER, MME ROUSSEL, M. HALBOURG, MME LANGLOIS.

ABSENTS EXCUSES : M. NGUYEN ayant donné procuration à M. FRANC, MME MOREL ayant donné procuration à M. SURONNE, M. PINEL ayant donné procuration à M. VANDERPLAETSEN.

ABSENT : M. PEUDEVIN.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Olivier LETELLIER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire justifie la convocation du Conseil Municipal extraordinaire par l'installation, le week-end du 18 et 19/11/2017, de la fête foraine.

ORDRE DU JOUR

TRAVAUX TOITURE EGLISE : MODIFICATION EVENTUELLE DE L'IMPLANTATION DE LA PALISSADE DEVANT L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique de ce dossier :

- ✓ *Lors du Conseil Municipal du 02/11/2017, Monsieur le Maire avait informé les membres que certains commerçants se plaignaient de l'installation de la palissade, autour de la Collégiale, pour sécuriser les travaux de toiture de l'Eglise pendant 6 à 7 ans.*
- ✓ *Une première réunion a eu lieu, le Vendredi 27/10/2017, entre la Commune et les commerçants.*
- ✓ *Une deuxième réunion a été organisée, le 02/11/2017 à 11 H, entre la Commune, les commerçants, les professionnels chargés des travaux de l'Eglise (Cabinet d'Architectes LYMPIA, l'Entreprise Normandie Rénovation, M. GIRAUD, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, le placier du marché, M. GARNIER, Monsieur le Curé et quelques forains.*
- ✓ *Deux points ont été évoqués :*

1°) Accueil de la Fête foraine le week-end du 18 et 19/11/2017

Dans un premier temps, la Commune avait envisagé de fermer l'accès au bourg à l'intersection de la Rue Victor Hugo et Rue du Docteur Féré.

Cette décision avait été prise pour maintenir l'installation du grand manège d'auto-tamponneuses.

Certains commerçants (Pizzeria, Charcuterie, Maison de la presse) ont regretté cette décision en invoquant une baisse de fréquentation de leur clientèle.

Après différents rendez-vous avec les forains, une autre solution a été trouvée :

- ✓ En décalant le manège volumineux vers la Place du Général de Gaulle,*
- ✓ En enlevant les bornes sur le côté de l'Eglise,*
- ✓ En déplaçant les grès,*
- ✓ En mettant au droit la palissade. L'Entreprise Normandie Rénovation a réalisé, rapidement, cette modification, dont le coût n'est pas encore connu, (1 jour à 2 ou 3 personnes, d'après Monsieur le Maire).*

Ainsi, la circulation, dans le centre bourg, reste ouverte.

Monsieur le Maire remercie les forains pour leur aide à solutionner cette affaire.

2°) Palissade autour de l'Eglise

Certains commerçants regrettent l'installation d'une palissade, autour de l'Eglise, pendant 6 à 7 ans, et souhaitent son enlèvement.

Monsieur le Maire a fait chiffrer par Normandie Rénovation la diminution de la palissade (la pousser vers l'église), transférer les bungalows sur la pelouse du presbytère (ce qui nécessiterait une autre palissade), déplacer les réseaux eaux, électricité, etc....

Normandie Rénovation nous a transmis son devis le 07/11/2017, d'un montant de 11 169,00 € TTC.

Monsieur le Maire, suite aux propos du Cabinet d'Architecte LYMPIA, rappelle le caractère obligatoire de cette palissade pour assurer la sécurité du chantier.

Mme Anne ROUSSEL regrette l'installation de cette palissade. Pour elle, il y a eu un manque de communication.

Différentes solutions auraient, peut-être, pu être avancées.

M. Michel VANDERPLAETSEN précise que 2 places de stationnement ont été supprimées et 6 autres ont été créées suite à la suppression de la zone de stationnement interdite devant la Collégiale.

Le Conseil Municipal, après toutes ces informations, décide, à l'unanimité, de maintenir cette palissade, en l'état, en l'agréant, éventuellement, de verdure ou de fresques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 10.

Le Président,

Les Membres,